

# Séance de l'assemblée Délibérante

DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

## Délibération n°20/2025

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le jeudi 11 décembre deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

### **Titulaires présents :**

Jean-Pierre BUCHE  
Vincent MAZIN  
Pascal BRUHAT  
Jean-Louis DAVENNE

### **Titulaires excusés :**

Grégory DESTOMBES  
Daniel SALLES  
Maurice DESCHAMPS  
Antoine DESFORGES  
Fanny BLANC  
Amalia QUINTON

### **Suppléants présents :**

Danielle RANCY  
Pierre DUPECHER

### **Suppléants excusés :**

Catherine PHAM  
Julien LACOUR  
Françoise BERNARD  
Karine SOLOIS  
Cédric MEYNIER  
Céline AUGER  
Marie-Françoise CHOFRUT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	6				6

**Animateur et secrétaire de séance :** Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

### **DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 63**

**« Accompagnement et équipement de l'Espace test agricole en maraîchage biologique de l'Ecopôle du Val d'Allier 2026-2027 »**

Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du **Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique (SEAT)** du Val d'Allier qui fondent explicitement sa compétence dans le domaine de l'aménagement durable ;

Vu la stratégie du SEAT validée en 2020 en matière de **transition écologique, d'éducation à l'environnement et de valorisation des espaces agricoles expérimentaux** du site de l'Écopôle du Val d'Allier.

**Considérant** que le SEAT, en tant que maître d'ouvrage et propriétaire des terrains du site de l'Écopôle du Val d'Allier, conduit une démarche d'expérimentation territoriale intégrant la biodiversité, la ressource en eau, l'agriculture durable et la sensibilisation du public ;

**Considérant** que le SEAT a mis en place un lieu test permanent en maraîchage biologique et assure l'accompagnement des porteurs de projets dans ce cadre ;

**Considérant** les dispositions du dispositif LEADER 63 et en particulier la fiche action n° 3 : « Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique », l'appel à projets « Soutenir la relocalisation du système alimentaire territorial », et l'action « Opérations visant à accompagner la relocalisation de l'alimentation ».

Monsieur le Président du SEAT expose que le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) constitue un dispositif financier de l'Union européenne, cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), ayant pour objet de soutenir le développement et la structuration des territoires ruraux.

Il précise que, dans le département du Puy-de-Dôme, ce programme permet notamment d'accompagner financièrement des projets concourant au renforcement de l'attractivité territoriale, au développement de l'animation locale ainsi qu'à la préservation et à la valorisation de l'environnement.

Monsieur le Président du SEAT ajoute que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la fiche action n°3 du programme LEADER 63, intitulée « Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique ».

Monsieur le Président du SEAT explique que, dans ce cadre, le SEAT envisage de déposer une demande de subvention au titre de l'appel à projets « Soutenir la relocalisation du système alimentaire territorial », et l'action « Opérations visant à accompagner la relocalisation de l'alimentation ». Il précise que les actions envisagées répondent à l'objectif de renforcement des dispositifs territoriaux pour accompagner l'émergence de nouveaux porteurs de projets en maraîchage biologique sur le territoire.

Monsieur le Président du SEAT précise que le Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique (SEAT) porte depuis plusieurs années un espace-test agricole au sein de l'Écopôle du Val d'Allier, outil structurant pour l'accompagnement de porteurs de projets en maraîchage biologique et pour le développement d'une agriculture locale durable.

Monsieur le Président du SEAT explique que, dans ce cadre, un projet intitulé « **Accompagnement et équipement de l'Espace test agricole de l'Écopôle du Val d'Allier** » est envisagé.

Ce projet prévoit notamment les postes de dépenses suivants :

- Le temps de travail du coordinateur de projets consacrée à l'accompagnement des porteurs de projets en maraîchage biologique sur le lieu test, avec deux porteurs prévus en 2026 ;
- Les adhésions 2026 aux organismes nécessaires au fonctionnement de l'espace-test agricole de l'Écopôle, incluant la couveuse d'entreprise Starter, l'accompagnement technique par la FRAB, ainsi que l'animation du groupe de travail de l'association Écopôle ;
- L'achat de petit matériel dédié à la communication et aux cultures maraîchères, comprenant notamment des nappes chauffantes, des équipements d'irrigation et un kit solaire.

Le plan de financement prévoit 4 105,82 € HT de dépenses d'investissement et 20 216,38 € HT de dépenses de fonctionnement, soit un montant total de 24 322,20 € HT. Le financement sollicité au titre du FEADER s'élève à 19 457,76 €, complété par un autofinancement du SEAT, maître d'ouvrage public de l'opération, de 4864,44 €.

Monsieur le Président du SEAT conclut que, compte tenu des modalités de prise en charge prévues par le dispositif LEADER, notamment pour les frais de personnel, la réponse à cet appel à projets constitue une opportunité que le SEAT pourrait saisir afin d'assurer la mise en œuvre de son projet d'accompagnement de l'espace test pour les années 2026 et 2027.

Dépenses d'investissement		4 105,82 €
Dépenses de fonctionnement		20 216,38 €
Total des dépenses présentées		24 322,20 €
<b>Aides publiques sollicitées</b>		
Financements européens (FEADER) sollicités		19 457,76 €
Montant total des aides nationales sollicitées		
<b>dont financeurs publics sollicités</b>	<b>Nom du/des financeur(s)</b>	<b>Montant</b>
Etat		
Région		
Département		
EPCI		
Commune		
Agence de l'eau		
Autofinancement du maître d'ouvrage public	SEAT	4 864,44 €
Autres (préciser) :		
TOTAL aides sollicitées		24 322,20
Autofinancement (dont Emprunts)		
Contributions privées		
Recettes		
TOTAL ressources du projet		24 322,20

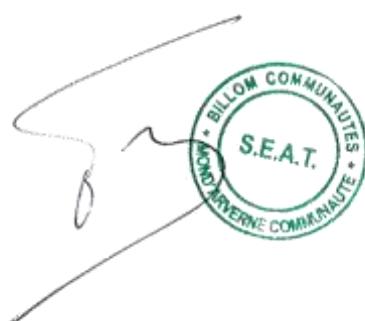
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet et la demande de subvention correspondante au titre du programme LEADER 63 – fiche action n°3 ;
- D'autoriser Monsieur le Président du SEAT à déposer la demande de subvention et à signer l'ensemble des actes, pièces et documents nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président du SEAT à accomplir toutes les démarches administratives, financières et réglementaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Pérignat-ès-Allier, le 11/12/2025

Pour extrait certifié conforme

, Le Président M. Jean-Pierre BUCHE



Page 3